



Centre de Loisirs de Talloires Montmin

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Projet Pédagogique

Bureau :

Mairie de Talloires
27 rue André Theuriet
74210 TALLOIRES- MONTMIN
07.60.73.23.81
enfance@talloires-montmin.fr

Accueil des enfants: Montmin (ancienne école) tous les mercredis ;
Vacances de la Toussaint, Février, Avril et Été.



SOMMAIRE

- I. **Résumé du projet éducatif**

- II. **Présentation de la structure**

- III. **Locaux et animation**

- IV. **Fonctionnement**
 - 4.1) L'accueil
 - 4.2) L'équipe pédagogique
 - 4.3) L'équipe de service
 - 4.4) Journée type

- V. **Objectif du projet pédagogique**

- VI. **Les rôles de chacun**

- VII. **Sécurité**
 - 7.1) Les locaux
 - 7.2) En cas d'accident
 - 7.3) En cas d'incendie
 - 7.4) Les transports
 - 7.5) Déplacements à pied
 - 7.6) Pharmacie
 - 7.7) Hygiène
 - 7.8) Les repas
 - 7.9) Les enfants atteints d'un handicap

- VIII. **Bilan**

I. Résumé du projet éducatif :

L'accueil de loisirs a trois objectifs principaux :

- s'adapter aux besoins de l'enfant
- répondre aux besoins des familles en matière de mode de garde pendant les mercredis et les vacances.
- fonctionner en partenariat avec les différents acteurs locaux intervenant dans le domaine enfance jeunesse et avec les offres d'activités existant localement.

Les activités proposées seront basées sur des éléments variés, mêlant l'initiation sportive (multi disciplines), l'observation de la nature et des animaux, la création, le jeu, la connaissance du territoire local et régional, ainsi que l'éducation à la citoyenneté.

II. Présentation de la structure :

La structure fait partie du service petite enfance de la mairie de Talloires Montmin (Haute-Savoie 74). La commune compte 2060 habitants

La structure a été créée en juillet 2021, avec pour objectif de proposer un service de garde aux parents pendant les vacances et les mercredis de période scolaire.

Le centre de loisirs est situé à Montmin. La commune propose un accueil secondaire dans l'école de Talloires pour le matin et le soir.

Un transport est proposé à partir de l'école pour éviter les kilomètres aux parents et un service complet.

III. Locaux et animations :

Les locaux de l'accueil de loisirs étant situés à Montmin. Ils comprennent une grande salle pour les 6-11 ans, une grande salle pour les 3-5 ans, une cuisine, un réfectoire, un bâtiment attenant qui sert de salle de repos (lits pour la sieste des plus petits) et d'activité sportive, de sanitaires adaptés aux enfants, ainsi qu'un extérieur fermé.

Pour les accueillir, les animateurs sont responsables d'un groupe et se partagent les différentes tâches : les temps d'activité, les temps de repas, les temps calmes, l'accueil...

Différentes activités sont proposées aux enfants : sportives, culturelles, artistiques, ou encore récréatives permettant à l'enfant de développer sa curiosité et son autonomie.

Ces activités sont mises en place suivant :

- la diversité des animateurs : âge, formation, passion, centre d'intérêt
- les moyens financiers
- les intervenants extérieurs
- la variété des sorties

IV. Fonctionnement

4.1 L'accueil

Ce dernier se fait dans deux lieux différents et est géré par les animateurs. Les parents peuvent donc déposer leurs enfants à Talloires de 7h45 à 8h30 où ils prendront le bus qui les emmènera au centre de Loisirs. Ce dernier se situe à Montmin et peut accueillir les enfants directement sur place à partir de 8h30. Les animateurs chargés de l'accueil s'occupent de remplir la fiche de présence, répondre aux questions des parents, noter les informations importantes (médicaments, problèmes de santé, personne qui récupère l'enfant...).

4.2. L'équipe pédagogique

- Une directrice/ animatrice:
 - ZAREBA Noémie

- 3 animateurs :
 - BAILLARD Emilie
 - CRÉ Clarisse
 - RAFFIT Romain

4.3. L'équipe de service

- Le service de restauration est assuré par les cuisiniers de l'école de Talloires : SPINA Jean- Christophe et METRAL François.
- D'une personne de service (entretien des locaux, ...)
- Des intervenants extérieurs, suivant les activités.

4.4. Journée type

	MINI- SEMAINE
7h45-9h	Accueil des enfants et des parents dans les différents locaux (8h30 à Montmin)
9h-9h30	Temps libre
9h30-11h30	Visite des locaux (le 1 ^{er} jour) , rappel des règles Activités en compagnie de l'animateur + temps extérieur avant de manger
11h30-12h45	Repas
12h45-14h15	Temps calme, sieste
14h15-16h	Activités (de préférence extérieurs si le temps le permet) en compagnie de l'animateur
16h-16h30	Goûter
16h30-17h	Temps libre et départ de Montmin
17h-17h30	Trajet en bus pour Talloires
17h30- 18h	Départ de Talloires

V. Objectifs du projet pédagogique

Objectifs	Objectifs opérationnels	Actions à mettre en place
Favoriser l'autonomie et la responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Leur permettre de prendre du matériel et leur apprendre à le ranger - débarrasser sa table 	<ul style="list-style-type: none"> - inciter les grands à aider les petits - ranger le matériel à la portée de chacun - tri à la cantine
Vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - partager les différentes tâches de la vie collective. - respecter les autres, le milieu naturel, le matériel, les locaux et les obligations de la vie en groupe. - partager des moments de bien-être, de complicité et d'échange entre copains. 	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un planning des tâches de service - rappeler régulièrement les règles de vie en collectivité et l'importance du respect - laisser les enfants jouer entre eux lors de moments informels et sous la surveillance des animateurs
Epanouissement	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer correctement son sommeil - Avoir une hygiène correcte - Apporter une bonne alimentation - Ecouter les désirs de enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - un temps de sieste quand il le désire - se laver les mains - influencer l'enfant à goûter les aliments inconnus - mise en place d'une boîte à idées
Partage	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter le lien entre animateurs et parents - créer du lien avec des groupes extérieur et des personnes âgés. 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un goûter avec les parents à chaque fin de trimestre - envoie des activités par mail, site internet, réseaux sociaux... - échanges avec d'autres structures et avec les anciens de Montmin
Sensibilisation, Découverte, Initiation	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des sorties - Proposer des activités manuelles en rapport avec le thème 	<ul style="list-style-type: none"> - sortie "nettoyons la nature" - découvertes des métiers - débats sur différents sujets et créations d'affiches

<p>Socialisation Collectivité Entraide</p>	<p>- Proposer des activités où les grands doivent intervenir pour les petits et inversement</p>	<p>- grands jeux communs - ateliers maquillage - fabrication de cadeaux personnalisés</p>
<p>Participation Libre choix</p>	<p>- Proposer des activités en rapport avec le thème proposé et d'autres activités complémentaires pendant les temps libre</p>	<p>- Loup garou - bracelets...</p>

VI. Les rôles de chacun

Rôle du directeur et/ou du directeur adjoint :

- Il s'efforce d'avoir un rôle formateur tout au long des séjours en assurant un suivi constant auprès de l'équipe, en ayant une attitude de référent.
- Il mène des temps de bilan de façon à favoriser les critiques les plus libres et les plus pertinentes possibles.
- Il veille au bon déroulement des activités.
- Il mène des évaluations individuelles et collectives
- Il est facile d'accès pour les animateurs.
- Il évalue les stagiaires BAFA en fonction des objectifs et critères établis en début de période.
- Il encourage, il soutient l'équipe dans les moments difficiles.
- Il veille au respect de l'hygiène alimentaire et de l'application de la réglementation en vigueur

Rôle de l'animateur :

- Il se rend disponible si un enfant veut lui parler.
- Il porte une écoute attentive aux propos de son entourage : les autres animateurs, le personnel technique, les enfants et les intervenants.
- Il est présent avec les enfants physiquement et psychologiquement.
- Il anticipe les imprévus qu'il peut rencontrer dans la journée. (Intempéries...)
- Il doit être crédible devant les enfants, dans ces mots, ces attitudes, il est référent.
- Il prépare des activités pour chaque jour où il intervient, il consacre du temps à la préparation de sa journée afin de proposer des activités de qualité
- Il favorise les discussions avec les enfants.
- Il porte une attention particulière à l'hygiène de vie des enfants ainsi qu'à leur sécurité (repérer les comportements dangereux tels que les jeux de strangulation ...).
- Il ne se contredit pas avec les autres animateurs devant les enfants.

- Il fait des retours aux parents sur le comportement de l'enfant et le déroulé de la journée.

Un(e) animateur/trice sera référent(e)

Cette personne sera présente lors de l'accueil des enfants et veillera au bon fonctionnement du centre et à la sécurité des enfants en cas d'absence du directeur.

VII. Sécurité

7.1) Les locaux :

L'établissement est soumis aux contrôles de sécurité. Le personnel doit connaître l'emplacement des extincteurs.

Être particulièrement vigilant que les portes et le portail soient bien fermés.

7.2) En cas d'accident :

Prévenir les secours en leur indiquant la nature de l'accident, le lieu, l'âge et le sexe de l'individu ainsi que les premiers secours effectués.

Prévenir les parents, accompagner l'enfant dans le service adapté effectuer un rapport d'accident sous 48 H.

7.3) Incendie et évacuation

En début de séjour les animateurs expliquent aux enfants l'évacuation en cas d'incendie, en leur donnant le point de regroupement. Tout en expliquant aux enfants que s'ils entendent une alarme ils ne doivent rien ranger et laisser leurs affaires où elles sont. Ils doivent se diriger à cet endroit et attendre l'animateur qui fera l'appel.

7.4) Dans les transports :

Compter les enfants à l'entrée, à l'intérieur et à la descente du bus. S'assurer que les enfants aient bouclé leur ceinture, les animateurs se répartissent dans le bus afin qu'ils puissent surveiller tous les enfants. Dans les transports les enfants ne doivent pas se situer vers les issues de secours et les portes.

7.5) Déplacements à pied :

Les animateurs utiliseront dès que possible le trottoir. Ils se placeront à l'avant et à l'arrière du groupe qui se déplace. Les enfants traverseront sur les passages piétons. Les animateurs se placeront face aux voitures. A chaque fois qu'il faudra traverser la route, deux animateurs devront arrêter la circulation pour faire traverser les enfants.

7.6) Pharmacie :

Avant chaque soin, l'animateur devra se laver les mains, ou les désinfecter avec une solution hydro alcoolique.

L'animateur réalisant un soin devra s'assurer que l'enfant n'ait pas d'allergies. Une fiche répertoriant les allergies des enfants sera laissée dans l'infirmerie ainsi que dans les dossiers que chaque animateur de groupe devra garder sur lui.

Il est impératif d'emporter une trousse de soins durant les sorties, ne pas oublier les fiches sanitaires.

7.7) L'hygiène :

Les animateurs ont pour rôle de sensibiliser les enfants à l'hygiène. Un temps sera accordé avant et après le repas pour se laver les mains.

Pour les mini séjours, les animateurs devront surveiller que tous les enfants prennent leur douche. Dans le cas où un enfant refuserait de prendre sa douche, l'animateur devra être à son écoute, le rassurer, et le convaincre.

7.8) Les repas :

Ils sont fournis par la cantine scolaire de Talloires. Ils sont emmenés par la personne de services de Talloires à Montmin. Cette dernière effectue les prises de températures et sert les enfants. Les animateurs aident au bon déroulement du repas.

7.9) Les enfants atteints d'un handicap :

Les locaux sont adaptés pour les enfants à mobilité réduite, notamment grâce à la rampe d'accès. Toute demande sera étudiée pour être mise en place le plus rapidement possible.

VIII. Bilan

Réunion de bilan

- A la fin de chaque vacances avec les animateurs, elle clôturera les séjours afin de savoir comment les animateurs ont vécu cette période et s'ils ont rencontré des difficultés avec les enfants ou les intervenants.
- Il sera également important de vérifier lors de ces réunions si le projet pédagogique est toujours respecté.

➤ Pendant la période d'accueil des enfants, la directrice se réserve le droit de provoquer une réunion à n'importe quel moment, en cas de problème, que ce soit entre animateurs, entre animateurs et enfants ou à l'occasion de tout autre incident qu'il jugera utile de régulariser immédiatement, ou pour faire remonter des remarques de parents.

Fait à Talloires par l'équipe pédagogique, en décembre 2023.